



Association agréée par arrêté préfectoral du 28 Aout 2023

62 rue Alexis Piron
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 83 63 66

Courriel : pddne@laposte.net
Site : <http://www.pddne.eu>

PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

ASSEMBLEE GENERALE 2026,

pour l' année 2025

Le Samedi 14 Mars 2025, à 14 heures
Salle Victor Hugo, à Clermont-Ferrand
(Sous l'ancien magasin Auchan Nord)

Discussion et votes sur le rapport moral
le rapport financier 2025 et la cotisation 2026
le rapport d'activité 2025

Perspectives et projets pour 2026
Élection du Conseil d'Administration
Suite et fin de l'AG autour d'un buffet

PS : n'oubliez pas d'apporter de quoi payer votre cotisation : il est indispensable d'être à jour pour prendre en compte votre vote.

La salle est très grande et il y a de quoi espacer largement les chaises...

Un petit buffet convivial clôturera l'assemblée générale

S'il vous est impossible de venir à l'A.G., vous pouvez vous faire représenter en remplissant et renvoyant le coupon ci-dessous :

Je soussigné(e) , adhérent(e) à Puy-de-Dôme Nature

Environnement, donne pouvoir à : pour voter en

mon nom lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 Mars 2026.

Fait à , le 2026
Mention manuscrite « bon pour pouvoir » et signature

Rapport moral

Comment va notre association à la fin de cette année 2025 ?

Avec tristesse : nous avons perdu en octobre Marcel Breugnot, un fondateur de notre association et pilier de nos activités depuis une cinquantaine d'années, en particulier dans le repérage des déchets radioactifs laissés par les anciennes mines d'uranium, en compagnie d'Arlette Maussan, disparue, elle aussi, en novembre.

Avec agacement : depuis le premier janvier 2004, où notre local a été incendié, les services de la mairie ont condamné les restes du bâtiment et nous interdisent toujours de récupérer nos documents, nos archives, les dossiers, le fonds de librairie, le matériel de détection de radioactivité qui n'avaient pourtant pas brûlé.

Pour autant, nous remplissons assidûment notre mission de défendre l'environnement et la qualité de vie, en particulier pour ce qui est de l'eau et du traitement des déchets, nous déposons dans les dossiers d'enquête ou de consultation publiques. Nous siégeons dans quelques structures officielles, à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Valrom, à la Commission de Suivi du Site de Vernéa, au Comité Départemental de la Nature et des Paysages, dans les Comités de pilotage des zones Natura 2000 (qui ont enfin repris), et à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

Quant à l'avenir, force est de constater que nous ne rajeunissons pas... que la pyramide des âges des adhérent-e-s et du conseil d'administration n'est pas rassurante pour notre avenir. Nos finances sont toujours bonnes, mais, déjà, le nombre d'adhésions a diminué par rapport aux dernières années. A l'évidence notre façon de militer pour la défense de l'environnement n'est pas partagée par les jeunes générations pourtant inquiètes de l'avenir de la planète.

Le Président

Rapports d'activité 2025

Une année de plus matériellement difficile ...

Notre local, 62 rue Alexis Piron, dans le quartier Saint-Jacques, mis à disposition par la mairie de Clermont-Ferrand, a brûlé dans la nuit de la Saint-Sylvestre, il y a maintenant deux ans et trois mois. A cause d'énormes gravats, de toits branlants, de tas de poutres calcinées, et, paraît-il une présence d'amiante, l'accès nous est toujours interdit... Nous n'avons toujours pas récupéré notre matériel qui avait pourtant l'air rescapé de l'incendie..

La Ville ne nous a pas trouvé un nouveau local, mais nous octroie une **salle pour nos réunions du C.A. et du bureau, la salle n° 4 du centre Richepin les 3èmes lundis de chaque mois, à 16 h 30, où vous pouvez bien sûr nous retrouver.**

Quant au courrier postal, la boîte à lettres de notre ancien local n'est plus accessible, mais nous avons fait transférer le courrier par la poste vers l'adresse personnelle du président : vous pouvez donc continuer à utiliser notre adresse, 62 rue Alexis Piron, 63000 Clermont-Ferrand.

NOTRE NOUVEAU SITE INTERNET OPERATIONEL

Adresse : <http://www.pddne.eu>. Accessible aussi tout simplement en tapant pddne dans un moteur de recherche. Vous y trouvez, très lisiblement, l'actualité et de nombreuses archives de notre association. Et vous pouvez bien sûr nous communiquer vos suggestions et vos propositions d'articles.

GESTION DES DECHETS

L'État, le Valtom et Suez

La préfecture a autorisé l'augmentation de la capacité de l'incinérateur de 150000 t/an à 170000 t/an par arrêté du 04/11/2025 suite à la demande du Valtom et de Vernéa/Suez. Il n'y a pas eu de véritable enquête publique. Seulement une « consultation » numérique a été réalisée en pleine période des vacances d'été. Le préfet a aussi refusé une étude d'impact sur l'environnement en considérant cette modification « non substantielle » ! Nous avons réagi par la diffusion de tracts sur les marchés, à l'occasion d'événements et dans des lieux associatifs. Nous n'avons pas ressenti la possibilité d'une mobilisation des citoyens. En collaboration avec FNE 63, UFC Que Choisir et l'ACIPAC, nous avons formulé le 23/12/2025 un recours gracieux pour demander au préfet d'annuler son arrêté. Ce travail rigoureux peut ensuite nous donner l'opportunité de contester cet arrêté par un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif. Bien que nous ayons de sérieux arguments, nous savons par expérience que ce type d'action doit être soutenue par une forte mobilisation pour aboutir à un résultat positif.

Dans ce recours, nous avons pointé le non respect de la chose jugée, le manque d'étude d'impact sur l'environnement, l'augmentation significative de la pollution et le sur-dimensionnement de l'incinérateur déjà avéré depuis 2016.

Puy Long et l'État

Un arrêté préfectoral du 04/03/2025 a autorisé la prolongation de la décharge de Puy Long pour 25 ans de plus à raison de 80 000 tonnes par an, sans pourtant définir une stratégie pour résoudre cette inflation. L'eau de pluie qui y entre par manque d'étanchéité et la décomposition des produits fermentescibles qui ne devraient pas y être produisent 40 000 m3 de lixiviats. Ces jus extrêmement toxiques (bien dotés en PFAS) sont actuellement évacués dans la station d'épuration des Trois Rivières située sur la commune de Clermont-Ferrand. Cela détériore fortement les boues épandues dans les champs et l'eau utilisée pour l'irrigation.

Une solution partielle actuellement à l'étude est de faire brûler ces lixiviats (qui sont en fait de l'eau sale) par l'incinérateur ! Cela va inévitablement détériorer la qualité de la combustion et donc augmenter la quantité de polluants rejetés par cette usine.

Déchets toxiques à Pont du Château

Encore une enquête publique réalisée en plein été 2025 pour projeter le conditionnement et le traitement de 200000 t/ an de déchets non toxiques et toxiques par l'entreprise TERRENVIE (cimentier VICAT) avec l'appui de la métropole. Nous avons déposé une contribution pour nous y opposer. Ce projet peut faire rouler près de 60 rotations de camions par jour dans un secteur déjà bien encombré sur des chaussées non adaptées.

SOUTIEN AUX GREVISTES DE L'OFFICE FRANCAIS DE LA BIODIVERSITE

Nous avons participé au rassemblement devant la préfecture organisé par les agents de l'OFB en protestation contre les décisions gouvernementales de réductions drastiques des compétences et des moyens de cet office.

C'est une des rares institutions d'état auxquelles nous pouvons faire appel pour s'opposer aux initiatives illégales et polluantes de certains agriculteurs.

Eau Bien Commun

Le recours intenté par PdDNE, FNE63, UFC Que choisir, la Confédération paysanne et SOS Loire Vivante contre l'arrêté sécheresse de la préfecture du Puy de Dôme est toujours en cours. Nous dénonçons la priorité donnée à l'exploitation industrielle de l'eau de Volvic au détriment de la biodiversité et de l'eau potable. Ce qui est illégal, Quand donc le tribunal administratif de Clermont-Ferrand va-t-il se pencher sur la question ? Attend-il un nouvel arrêté qui rendrait caduc notre recours ?

Méga-bassines dans le Puy-de-Dôme, ni ici, ni ailleurs

Les 36 agriculteurs qui voulaient créer deux immenses mégabassines, les plus grandes de France, à Bouzel et Saint Georges sur Allier, ont annoncé en décembre mettre le projet sur pause ; le président de Limagrain a déclaré que ce projet ne se fera pas. Il y a eu certes des problèmes techniques, mais surtout la belle mobilisation sur place de 6000 citoyens en mai 24. Comme quoi, la résistance paye... Mais d'autres accaparements de l'eau se profilent dans notre département ...

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la métropole clermontoise.

2025 tout comme 2024 fut une année chargée en matière de PLUI (Plan Local d Urbanisme Intercommunal) concernant la moitié des habitants du puy de dôme c'est à dire les citoyens de Clermont Auvergne Métropole.

Durant Février-Mars, ce furent six semaines une enquête publique eu lieu, à la fois en ligne et dans les 21 mairies de la Métropole. 2000 dépositions furent faites. Les 3 commissaires enquêteurs reçurent 300 personnes. 1 seule permanence par commune

C'est se moquer du monde pour les grandes communes surtout pour Clermont-Ferrand 150 000 habitants mais ça ne choque personne ! Nous l'avons grandement signalé

En Mai fut rendu le rapport de ladite commission d enquête sans que personne n'en fut avisé. Ni les élus, ni les personnes publiques associées (chambres consulaires, diverses partenaires incontournables, associations). On découvrit ce rapport très très long à la rentrée scolaire ! Il dormait dans un coin du site internet de la Métropole que personne ne consulte, chaque matin, évidemment !

Nous avons constaté peu de résultats positifs concrets concernant nos nombreuses dépositions. Cependant des observations ont porté sur certains projets.

1-- la carrière de Châteauguay, projet ajournée (pour le moment)

2-- le projet photovoltaïque des côtes de Clermont sur Nohanent, qui, du reste , avait été annulé par le Tribunal Administratif,

3-- toujours à Nohanent, une OAP (futur quartier) Puy-Valeix qui risquait de venir troubler la tranquillité des habitants (75 logements environ) devra être revue. Curieusement cette OAP a déchaîné des flots de contributions hostiles.

4-- à contrario des centaines de nouveaux futurs logements sur Gerzat, Cournon, Lempdes Pont du Château et a fortiori Clermont-Ferrand réunirent pour les cinq communes moins de réclamations que pour ce nouveau et unique quartier de Nohanent ! Allez comprendre ! Nous sommes inquiets du manque de réaction de citoyens sur le futur cadre de vie de leur commune en Limagne déjà largement urbanisée

5-- enfin à Royat un projet de chaufferie bois a été retiré suite à de nombreuses remarques hostiles et sans

doute assez argumentées et appuyées une manifestation. Une localisation dans une zone encore bien épargnée avait focalisé les oppositions.

En juin, une ultime rencontre avec les deux élus en charge du PLUI, Grégory Bernard, adjoint à l'Urbanisme de Clermont et Christine Mandon, Vice Présidente à la Métropole. Cette ultime tentative de persuasion listée tout au long de la procédure n'a pas aboutie. Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut rien entendre. Nos photos sélectionnées furent à peine visionnées !

A l'automne 2025 grand silence. Il n'y a pas moyen d'infléchir les décideurs qui restent droits dans leurs bottes pour les « grands » décideurs, soit ignorants des vraies règles qui s'appliqueront pour la plupart des Maires.

En Décembre, la note de synthèse est diffusée aux élus communautaires. Un groupe nous consulte et reprend nos arguments par la voix de Diego Landivar, numéro 2 de la liste Clermont en commun, Ce groupe vote contre, estimant ne pas pouvoir cautionner un PLUI non participatif et aux règles contestables (trop laxistes pour certaines), permettant trop de densité dans certains secteurs. D'autres élus dont 11 élus de droite sont furieux, quant à eux, du coup de vis donné à l'étalement urbain, entre autres Le groupe écologiste vote pour, Il nous avait reçu en son temps , semblant impuissant à changer quoique ce soit. Grosse déception.

Toute la gauche hors Clermont en Commun, vote pour.

Les non inscrits, nombreux, votent pour

Le 19 décembre, jour du vote, une de nos adhérentes brandit deux pancartes sur lesquelles il est écrit : «même de gauche, on a droit au soleil ! Non aux 13 mètres dans les zones UC (centres bourgs) et à la dérogation inopportune de 1,50 m de hauteur en plus. Vous n'y vivez pas!»

Rapport financier 2025

	PDDNE	RECETTES	DEPENSES	2024	CHARGES			
PRODUITS					FRAIS DE FONCTIONNEMENT			
VENTES	VD	Ventes diverses	1 101,25		INTER	internet	200,84	208,51
		sous total	1 101,25		TEL	frais téléphone	-	0,00
DONS ET ADHESIONS					FP	frais postaux	190,00	585,16
	COT	Cotisations adhérents 2025	1 905,00	2957,00	FD	frais divers,...	1 562,43	148,60
	DON	Dons	-		ASS	assurances	161,65	157,00
	ANI	animations	-	0,00	MAT	matériel et fourniture de bureau	22,68	309,9
		sous total	1 905,00	2957,00		sous total	2 137,60	1409,17
SUBVENTIONS					AUTRES CHARGES			
	SUB	Subventions	-	0,00	DOC	Documentation, abonnements, revues...	-	1782,40
		sous total	-	0,00	ANI	Animations	136,00	321,52
AUTRES RECETTES					SEV	Impression de SEVES	687,60	655,2
	RF	recettes financières	1 186,45	1647,21		sous total	823,60	2759,11
	INTER		-	0,00	AUTRES FRAIS VARIABLES			
	JUR	affaires juridiques	-		JUR	Affaires juridiques	-	
	DOC	documentation	-	500	FF	Frais financiers	-	0,00
	FNR	frais non remboursés	-	0	MAR	achat de marchandises destinées à la reven	-	0,00
		sous total	1 186,45	2147,21	DON	Dons externes	-	
COMPTES D'ACTIONS DIVERSES					ADH	Adhésions externes	167,00	167,00
			-		FNR	frais non remboursés	-	0,00
		sous total	-			sous total	167,00	167,00
Total PRODUITS =					COMPTES D'ACTIONS DIVERSES			
			-				-	
		sous total	-			sous total	-	
			4 192,70	5104,21	Total CHARGES =			
							3 128,20	4335,28
RESULTAT							1 064,50	768,93

	BILAN - ACTIF	2025	2024		BILAN - PASSIF	2025	2024
ACTIF CIRCULANT				CAPITAUX PROPRES			
DISPONIBILITES	CCP	1 606,26	1 075,53		fonds propres	39 883,22	39 114,29
	Caisse d'épargne	39 859,90	39 173,45		Résultat de l'exercice	1 064,50	768,93
	caisse	109,05	261,73				
	I - Sous total	41 575,21	40510,71		I - Sous total	40 947,72	39 883,22
CREANCES				DETTES			
	clients				fournisseurs		
	autres créances				II - Sous total	-	-
	II - Sous total	-	-	COMPTE GERE PAR L'ASSOCIATION			
					Compte Collectif/FTH	246,44	246,44
					Compte incinérateur	56,05	56,05
					compte collectif glypho	325,00	325,00
					III - Sous total	627,49	627,49
	TOTAL GENERAL ACTIF	41 575,21	40 510,71		TOTAL GENERAL PASSIF	41 575,21	40 510,71

PRODUITS

VD: ventes réalisées sur les stands (foire bio, conférences...)

COT: le volume des cotisations est en forte baisse avec un nombre d'adhérents en forte baisse.

CHARGES

INTER: gestion du site internet

FP : frais postaux (enveloppes, timbres...)

FD: dépenses diverses (photocopies, déplacements ...)

ASS: assurance

ADH: adhésions à d'autres associations (collectif 63 sans OGM, réseau sortir du nucléaire, ATTAC63 ...)

SEV : édition de Sèves

soit un résultat positif de 1064,50 € pour l'année 2025.